SAFARI EN AFRIQUE

TANZANIA SPECIALIST

Du groupe Africa Safari Trips



Demande de visa pour la Namibie

Guide étape par étape

Introduction

Entrer en Namibie, c'est simple : il suffit de faire votre demande de visa à l'arrivée (Visa on Arrival ou VoA) en ligne quelques semaines avant votre départ. Vous recevrez ainsi une attestation à présenter lors de l'embarquement ; il ne vous restera plus qu'à obtenir le visa définitif à votre arrivée. Si le système en ligne ne fonctionne pas, pas de panique, vous pourrez toujours obtenir un visa directement à votre arrivée en Namibie (la procédure détaillée se trouve à partir de la page 3). Avant de commencer, gardez en tête quelques points essentiels :

- Pour obtenir un visa à l'arrivée (VoA) en ligne, utilisez exclusivement le portail officiel du ministère de l'Intérieur, de l'Immigration, de la Sécurité et de la Sûreté du gouvernement namibien.
- Il est conseillé d'effectuer votre demande depuis un ordinateur ; le portail en ligne fonctionne mieux avec Mozilla Firefox ou Google Chrome.
- Le VoA est un visa à entrées multiples, valable 90 jours.
- Chaque voyageur, quel que soit son âge, doit avoir son propre visa, mais il est possible de faire une demande groupée pour tous les voyageurs de votre groupe.
- Les frais de visa sont de 1 600 NAD (environ 85 EUR) par adulte et de 800 NAD (environ 43 EUR) pour les enfants de 6 à 11 ans, à régler en dollars namibiens. Le visa est gratuit pour les moins de 6 ans.*
- Vous pouvez payer par carte de crédit ou de débit.
- Les frais de visa ne sont pas remboursables.
- Les demandes incomplètes seront rejetées et la fourniture d'informations fausses entraînera le rejet automatique du visa.
- La demande en ligne vous permet d'obtenir une attestation de visa, et non le visa lui-même. Le visa définitif vous sera délivré à votre arrivée, sur présentation de cette attestation, par les services de l'Immigration namibienne.

La procédure est assez simple, mais il arrive parfois que les systèmes informatiques rencontrent des difficultés. Au cas où un problème surviendrait, nous conseillons simplement de patienter et de réessayer plus tard.

La responsabilité de Safari En Afrique ne peut être engagée pour votre demande de visa. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser au ministère de l'Immigration de la Namibie (esupport@mhaiss.gov.na) ou à l'ambassade de votre pays (voir votre petit guide de voyage de la Namibie).

* Les montants en EUR sont indicatifs. Pensez également à présenter un acte de naissance complet pour chaque mineur, ainsi qu'une autorisation parentale si vous voyagez sans l'un des parents.

Avant de commencer

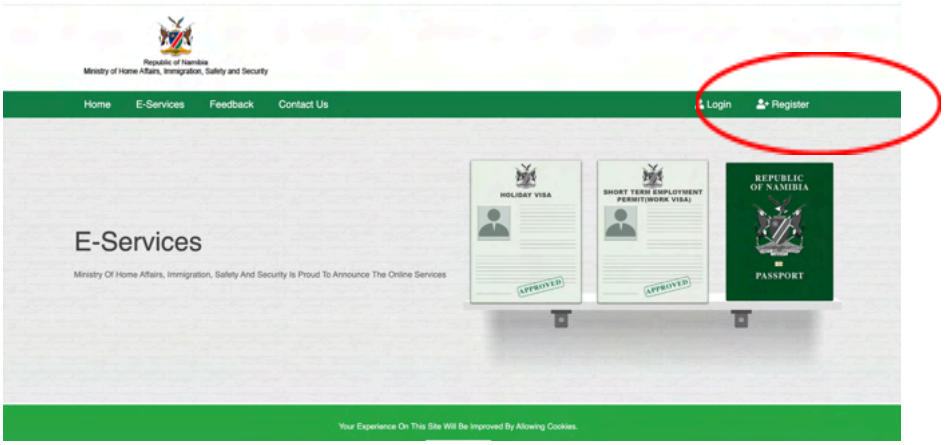
Veuillez consulter la liste ci-dessous afin de vous assurer d'avoir rassemblé tous les documents nécessaires avant de déposer votre demande de visa à l'arrivée (VoA).

Pour faire votre demande, vous devez fournir :

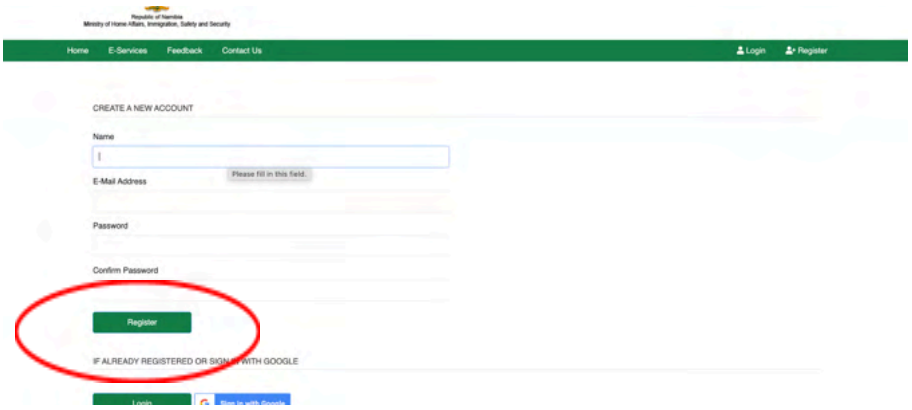
- Un passeport valable au moins six mois après la date de retour, avec au moins trois pages vierges.
- Une copie numérisée de votre passeport (format PDF, max. 2 Mo).
- Une photo d'identité (format JPEG, max. 300 Ko).
- Un billet de retour confirmé.
- Votre bon de séjour, joint à cet e-mail, indiquant tous les hôtels où vous séjournerez.
- Une carte bancaire valide pour le paiement (Visa ou Mastercard uniquement).

Pour commencer

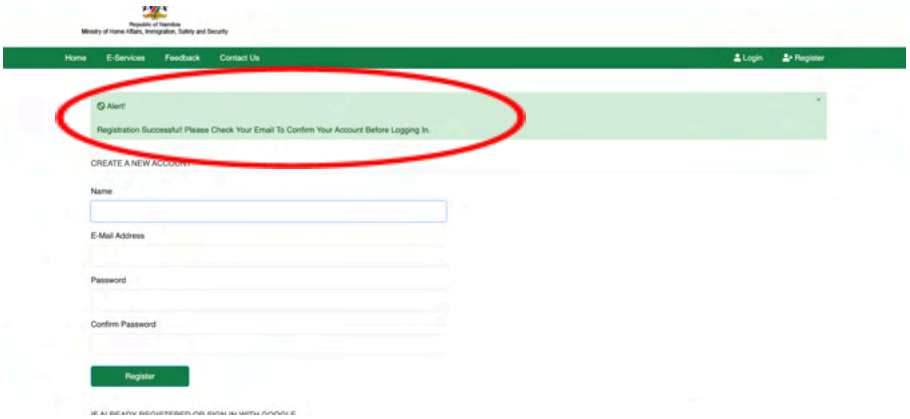
1. Rendez-vous sur https://eservices.mhaiss.gov.na/ et cliquez sur « Register » (*S'inscrire*) pour créer un compte.



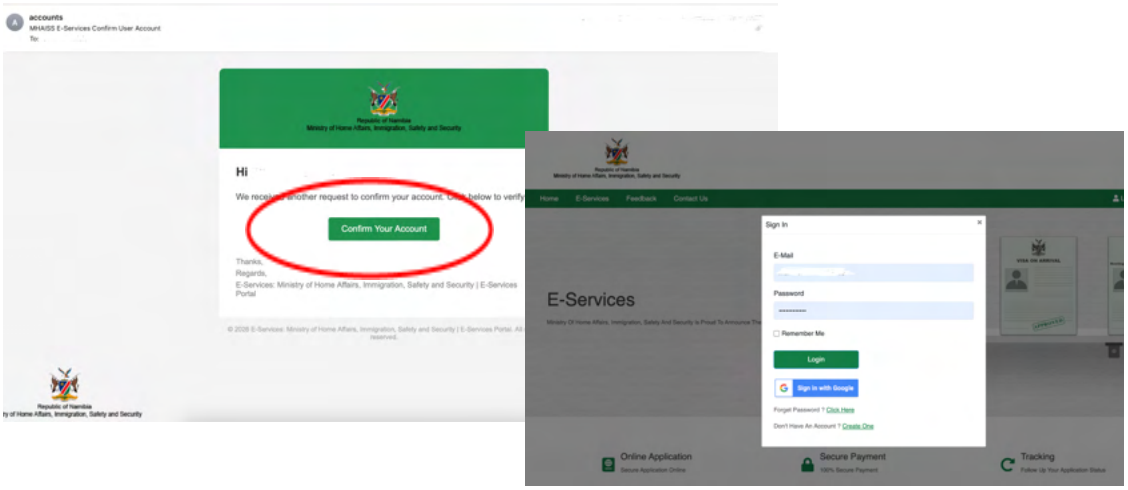
2. Remplissez le formulaire (nom, e-mail, mot de passe), puis cliquez sur « Register » (*S'inscrire*).



3. Après inscription, un message s'affiche : « Registration successful! Please check your email to confirm your account before logging in. » (*Inscription réussie ! Merci de consulter votre boîte mail pour confirmer votre compte avant de vous connecter.*)



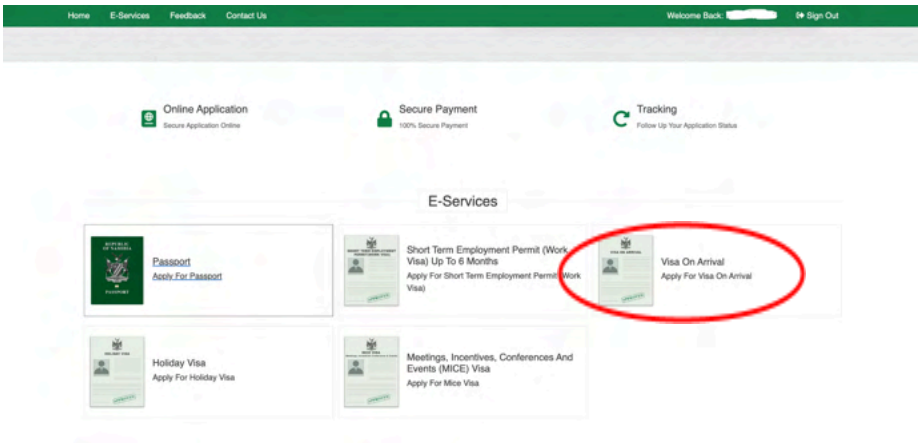
4. Consultez votre boîte mail, puis cliquez sur « Confirm your account » (*Confirmez votre compte*). Cliquez ensuite sur « Login » (*Se connecter*).



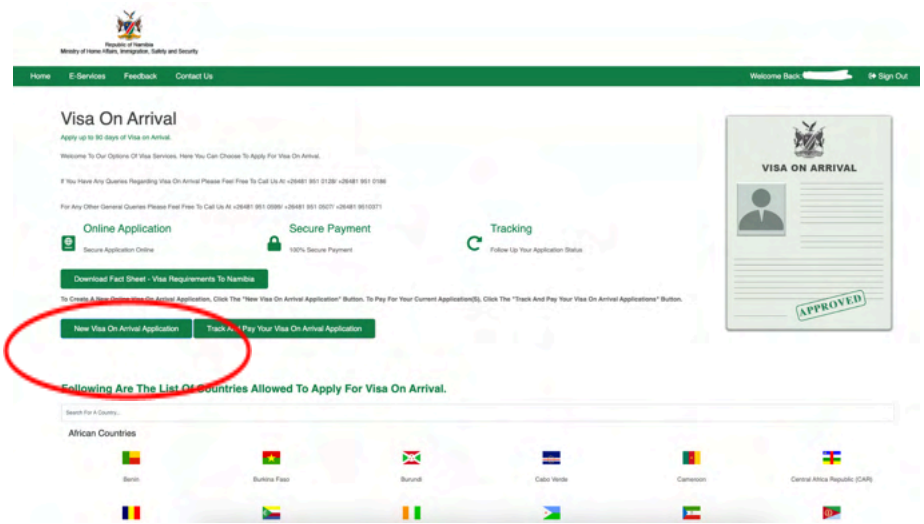
5. Sélectionnez « Visa on Arrival » si votre nationalité figure dans cette liste (France, Belgique, Suisse, Luxembourg, Canada, etc.). Le système affichera également la liste des pays éligibles après que vous aurez choisi votre type de visa.

   Si votre pays ne figure pas dans cette liste, sélectionnez « Holiday Visa » ; la procédure peut alors légèrement différer. Veuillez contacter votre conseiller de voyage si besoin.

   Veuillez noter que pour un visa namibien, c'est votre nationalité, et non votre lieu de résidence, qui détermine le type de visa à demander.

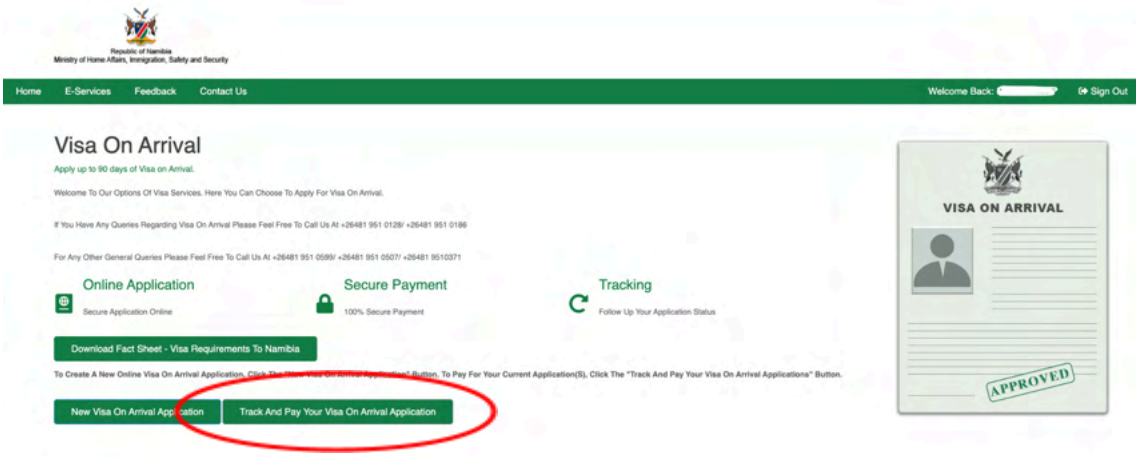


6. Cliquez sur « New Visa on Arrival Application » (*Nouvelle demande de visa à l'arrivée*).

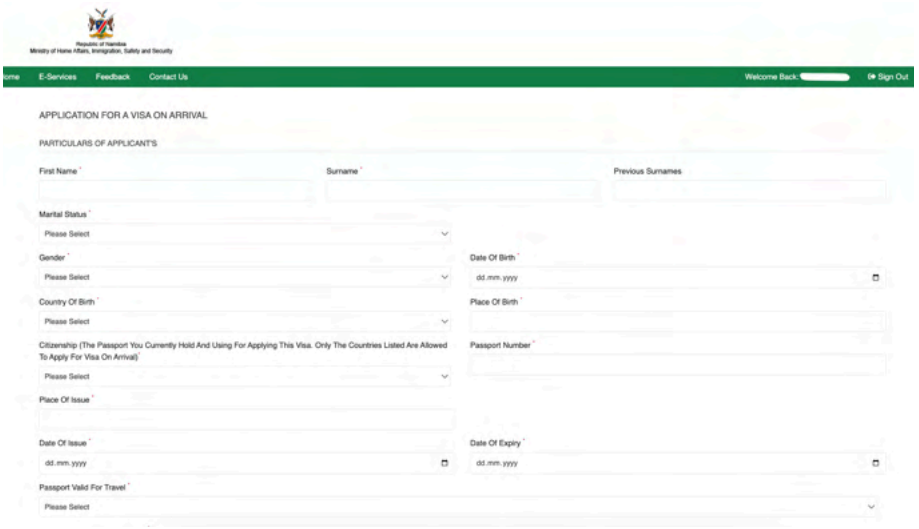


Saisissez vos informations personnelles

Gardez en tête que vous pouvez toujours revenir sur le portail ultérieurement et reprendre là où vous vous êtes arrêté. Une fois le paiement effectué, vérifiez à tout moment l'état d'avancement de votre dossier en vous connectant, puis en cliquant sur « Track and Pay Your Visa on Arrival Application » (*Suivre l'état d'avancement et payer votre demande de visa à l'arrivée*).



1. « Particulars of applicants » (*Informations sur les demandeurs*) : indiquez votre prénom, nom, situation familiale, sexe, date et lieu de naissance, pays de naissance et toutes les informations de votre passeport. Pour la dernière question, confirmez que votre passeport est valide pour voyager en sélectionnant « Yes » (*Oui*) dans le menu déroulant.



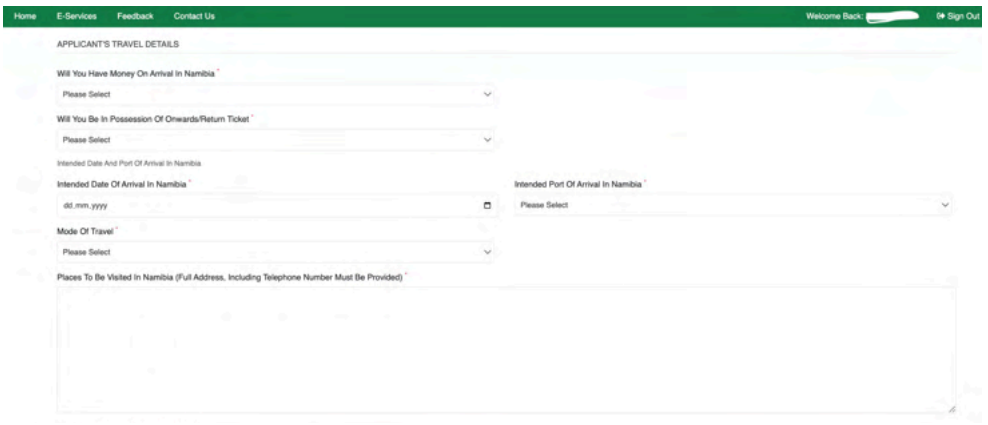
2. « Applicant's travel details » (*Informations sur le voyage du demandeur*) : sélectionnez toujours « Yes » (*Oui*) pour signaler que vous aurez des espèces sur vous à votre arrivée en Namibie. Nous vous conseillons de déclarer 10 000 NAD (environ 535 EUR), une somme raisonnable pour un voyage. Pour les enfants, vous pouvez sélectionner « No » (*Non*).

   Renseignez les détails de votre billet de retour ou de correspondance : numéro de billet ou de réservation, date d'arrivée, point d'entrée, mode de transport (avion, bateau ou route).

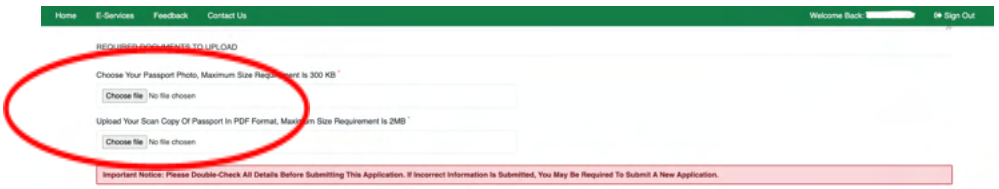
   Dans le champ « places to be visited in Namibia » (*lieux à visiter en Namibie*), vous pouvez copier/coller l'adresse de notre agence :

   REM Tours and Safaris (PTY) Limited
   Unit 1, Atlas House, 177 Sam Nujoma Drive
   Windhoek, Namibia
   +264 85 853 3927 - Office Line

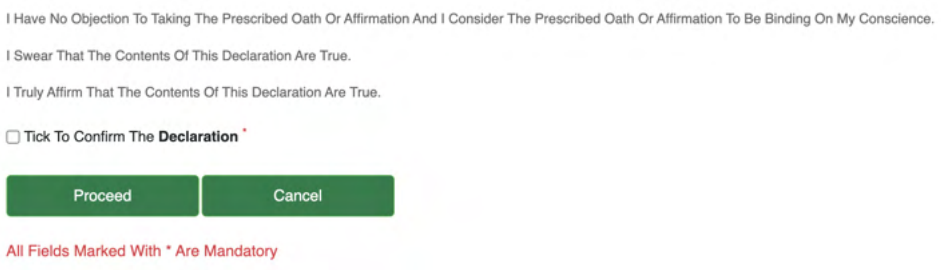
   Ou, pour une réponse plus précise, les informations de l'hôtel figurant sur votre bon de séjour joint à l'e-mail de visa.



3. « Required documents to upload » (*Documents à joindre*) : ajoutez une photo d'identité (format JPEG, max. 300 Ko) et une copie numérisée de votre passeport (format PDF, max. 2 Mo).

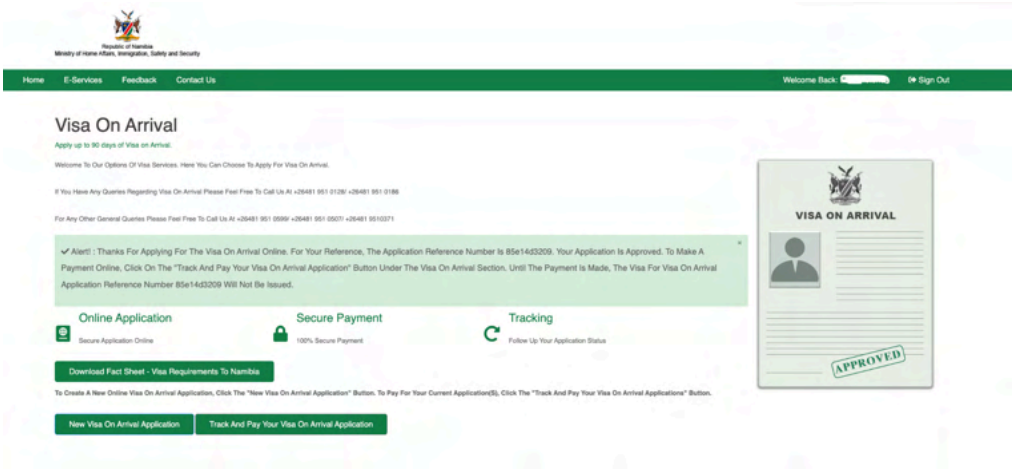


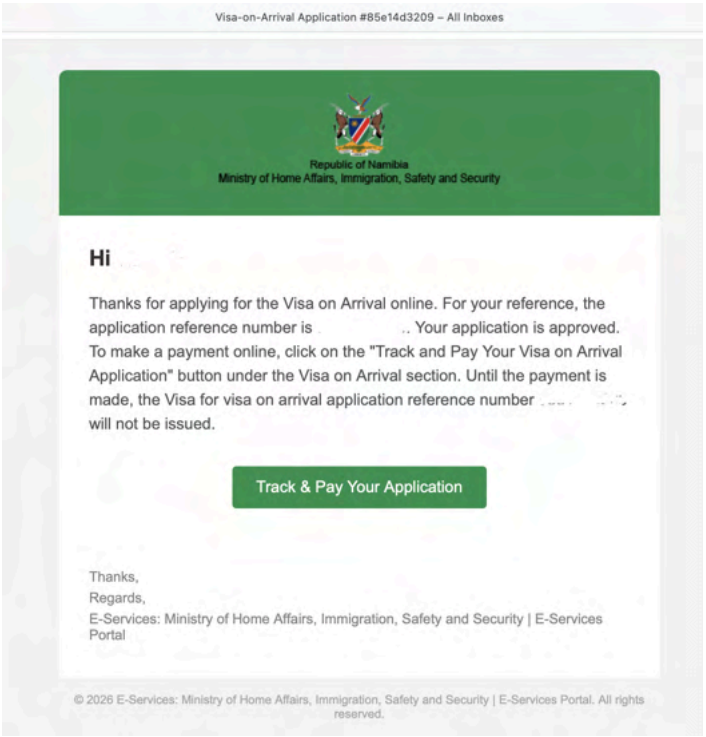
4. « Declaration of Applicant » (*Déclaration du demandeur*) : cochez la case pour certifier l'exactitude des informations, puis cliquez sur « Proceed » (*Continuer*).



Paiement

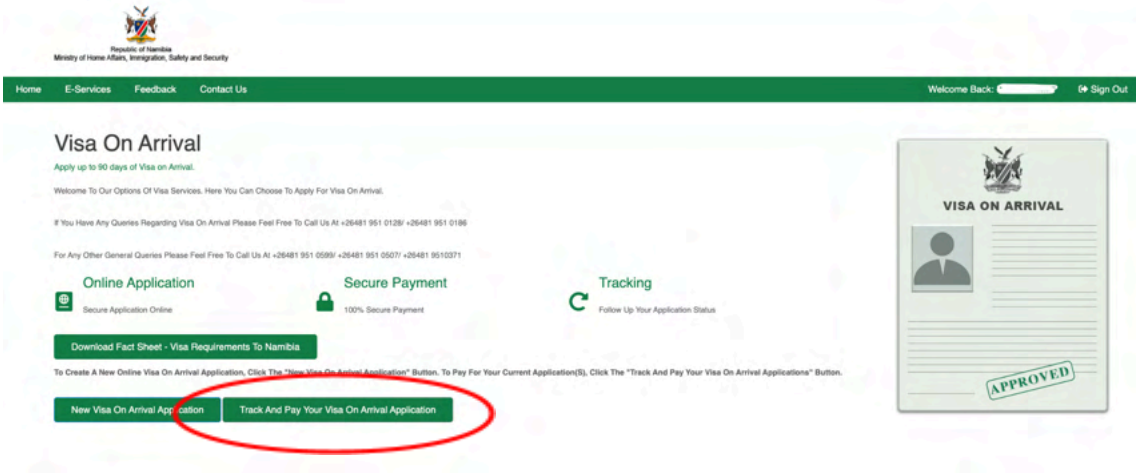
1. Après avoir soumis votre demande, vous serez redirigé vers la page d'accueil, où un message confirmera que votre dossier a été accepté pour approbation. Un e-mail de confirmation vous sera également envoyé. Attention : l'attestation d'approbation définitive (celle à présenter à l'arrivée) ne sera délivrée qu'après le règlement des frais de visa.



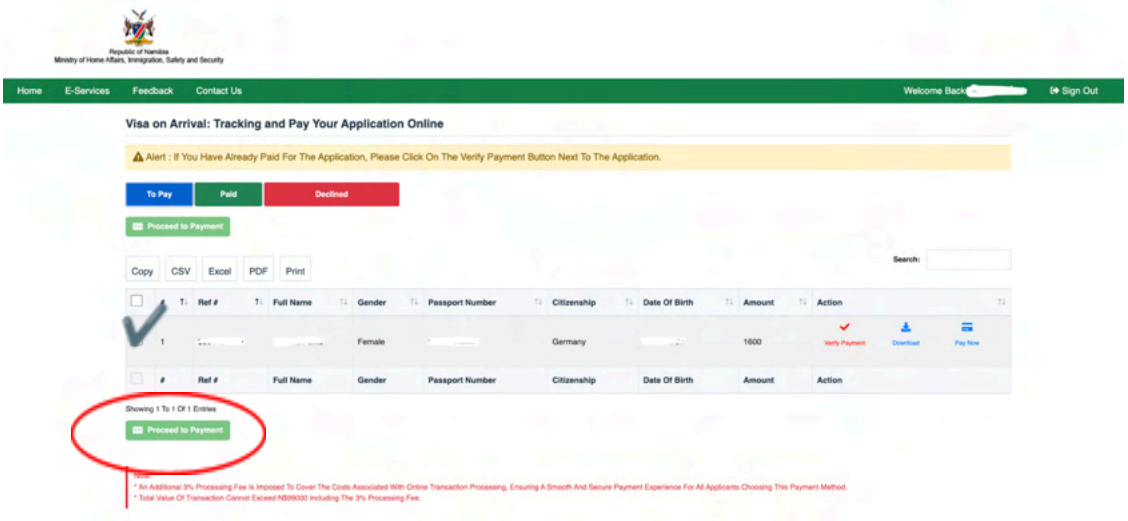


2. Vous effectuez une demande pour un groupe ? Si vous souhaitez demander plusieurs visas à l'arrivée (VoA) pour une famille, un couple ou des amis, commencez par soumettre toutes les demandes individuelles de VoA en cliquant sur « New Visa on Arrival Application » (Nouvelle demande de visa à l'arrivée), puis répétez la procédure décrite dans la section « Fill in your details » (*Saisissez vos informations personnelles*) pour chaque participant. Une fois toutes les demandes remplies, vous pourrez effectuer un paiement unique pour l'ensemble du groupe.

3. Pour procéder au paiement, cliquez sur « Track and Pay Your Application » (*Suivre l'état d'avancement et payer votre demande de visa*) sur le site web pour payer immédiatement, ou reconnectez-vous plus tard pour effectuer le paiement.

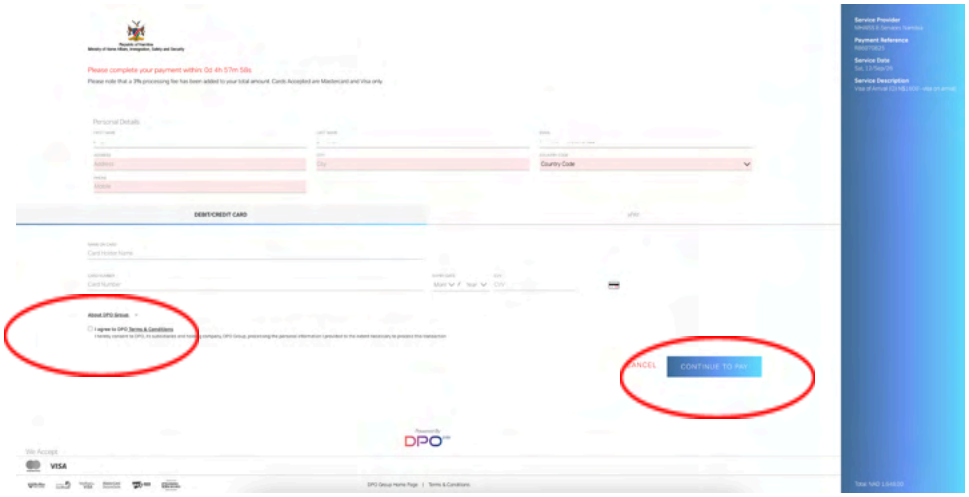


4. Sur la page suivante, vous verrez votre demande de visa en attente. Cochez la ou les cases correspondant aux demandes que vous souhaitez régler, puis cliquez sur « Proceed to Payment » (*Procéder au paiement*).



5. Vous serez redirigé vers le portail de paiement, où vous devrez saisir vos informations de paiement. Acceptez les conditions générales du prestataire DPO (délégué à la protection des données) en cochant la case correspondante, puis cliquez sur « Continue to Pay » (*Procéder au paiement*). Vous pouvez utiliser une carte bancaire ; des frais de traitement de 3 % seront ajoutés au montant.

   Après validation, vous serez redirigé vers votre banque ou votre émetteur de carte pour confirmer le paiement.



6. Une fois le paiement effectué et la demande soumise, les services de l'Immigration namibienne traiteront votre demande. Une fois approuvée, l'attestation d'approbation du visa électronique sera disponible sur le portail et envoyée par e-mail ; téléchargez-la et imprimez-la avant le départ.

   Ce document fait office de formulaire d'arrivée. À votre arrivée en Namibie, les services de l'Immigration namibienne finaliseront la procédure de visa. Attention : l'attestation d'approbation ne remplace pas le contrôle aux frontières.

Bon voyage !

AFRIKA SAFARI B.V. Prinsenland 26, 2675 EK Honselersdijk
TEL +33 257 880 088 E-MAIL france@africasafaritrips.com
CHAMBRE DE COMMERCE 84654058 VAT NL 8632 99672 B.01
IBAN NL84 RABO 0376 9475 27 SWIFT/BIC CODE RABONL2U

Cet accord est soumis au régime de garantie SGR. Vous trouverez les conditions sur https://www.sgr.nl/english/ . SGR vous les fera parvenir sur demande.
Un régime de TVA spécifique aux agences de voyages est applicable. Nos conditions générales s'appliquent à notre facture, vous pouvez en consulter les détails sur notre site internet.